



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police nationale

Question écrite n° 49072

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le développement de programmation des UTEQ en Île de France. En effet, après le lancement de ces unités territoriales pour améliorer la proximité de la police dans les quartiers populaires, notamment à Clichy-Montfermeil, elles ont suscité un grand intérêt chez les maires qui, pour un certain nombre d'entre eux, se sont d'ailleurs portés volontaires pour accueillir une telle unité sur le territoire de leur commune. Pour éviter les polémiques et les récupérations, il pourrait s'avérer utile de faire connaître, pour la période 2009-2012, les critères de choix et la liste des villes retenues pour l'extension de cette expérimentation des UTEQ en Île-de-France. Il lui demande donc de bien vouloir lui transmettre ces informations.

Texte de la réponse

Les unités territoriales de quartier (UTeQ) sont créées pour apporter une réponse concrète aux problèmes des quartiers sensibles et des violences urbaines. Composées d'environ vingt policiers formés aux spécificités de la vie locale, elles ont pour objectifs de lutter contre la délinquance et les violences urbaines, de rechercher des renseignements opérationnels, de développer les liens entre la police et la population. Elles assurent une présence quotidienne, dissuasive et visible sur la voie publique, avec un horaire de travail adapté à la situation de chaque quartier. Vingt-trois sont aujourd'hui opérationnelles dans différents départements d'Île-de-France et du reste du territoire métropolitain. Conformément aux décisions annoncées par le Président de la République le 18 mars, leur déploiement sera poursuivi en 2010. Ces unités sont créées dans les quartiers sensibles les plus affectés par la délinquance. Outre les 3 UTeQ mises en place dans la Seine-Saint-Denis au printemps 2008, l'Île-de-France bénéficie, depuis juin 2009, d'unités dans les Yvelines (Mantes-la-Jolie et Sartrouville), dans l'Essonne (Corbeil-Essonnes), dans le Val-d'Oise (Sarcelles et Cergy), dans les Hauts-de-Seine (Clichy-la-Garenne), dans la Seine-et-Marne (Moissy-Cramayel) et dans le Val-de-Marne (Choisy-le-Roi). Une nouvelle UTeQ sera mise en place d'ici à la fin de l'année dans la Seine-et-Marne (Meaux). Aucune décision définitive n'est à ce jour arrêtée s'agissant des communes qui en bénéficieront en 2010, ou des communes supplémentaires de la petite couronne qui pourraient en être dotées cette année.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49072

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4479

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9069